

Près de six emplois salariés du privé sur dix dans une zone dédiée à l'activité économique

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 111 • Février 2024



Plus de trois établissements régionaux sur dix sont implantés dans l'une des 740 zones dédiées à l'activité économique du Centre-Val de Loire. Ces établissements emploient près de six salariés du privé sur dix (hors intérim, agriculture et emplois privés exerçant des missions de service public). Ils ont en moyenne trois fois plus de salariés que ceux situés hors de ces zones et sont implantés sur une surface parcellaire également trois fois plus grande. Les emplois des zones dédiées à l'activité sont un peu plus concentrés dans celles proches de l'Île-de-France et le long de l'axe ligérien. Ils sont pour une très large majorité localisés dans les aires d'attraction des villes. Dans les couronnes de ces aires, les deux tiers des salariés du privé considéré travaillent dans une zone dédiée à l'activité. Les trois quarts des emplois salariés industriels sont localisés dans ces zones, dont ils représentent plus du tiers des emplois salariés. Les deux tiers des salariés du commerce y travaillent, ils en composent un peu moins du quart de l'emploi. La moitié des établissements des zones dédiées à l'activité économique actifs en 2019 s'y sont implantés depuis moins de 10 ans.

En partenariat avec :



Les zones d'activité économique (ZAE) (**définitions**) sont des sites où des entreprises s'installent dans un périmètre donné. Elles sont définies, aménagées et gérées par les collectivités territoriales. Dans un contexte où la gestion durable des espaces est une préoccupation commune de nombreux acteurs, le recensement et une meilleure connaissance de ces zones d'activités économiques est une première étape au service des politiques de développement plus économe en espaces et en ressources, avec l'objectif d'atteindre à terme « zéro artificialisation nette ».

En 2019, 740 zones dédiées à l'activité économique (**définitions**), périmètre statistique des territoires sans vocation résidentielle approchant les zones d'activités économiques (**pour comprendre**), sont implantées en Centre-Val de Loire. Ces zones accueillent plus de 310 000 emplois salariés du privé hors intérim agriculture et emplois privés exerçant des missions de service public (enseignement, santé, action sociale,...) (**définitions**), soit près de six sur dix de ces emplois dans la région ► **figure 1**. Ces salariés sont employés dans 15 600 établissements, soit plus de trois sur dix. Dans les zones dédiées à l'activité économique, les établissements emploient en moyenne 20 salariés, soit 3,2 fois plus que ceux situés en dehors de ces zones.

La concentration des emplois et des établissements dans les zones dédiées à l'activité économique est plus importante dans la région qu'au niveau national. En France métropolitaine, la moitié des salariés du privé et le quart des établissements sont localisés dans une zone dédiée à l'activité économique. Le Centre-Val de

Loire se classe au 3^e rang des régions dans lesquelles la part de l'emploi dans les zones dédiées à l'activité économique est la plus élevée, après les Pays de la Loire et la Bretagne.

Le développement des zones dédiées à l'activité économique depuis les années 1950-1960 résulte pour partie du desserrement des activités, c'est-à-dire du mouvement des établissements depuis les centres urbains vers la périphérie des villes. Ce desserrement n'a pas eu la même ampleur dans toutes les régions. Celles qui étaient restées très agricoles ont ainsi pu connaître en plus grande proportion des implantations d'établissements industriels ou tertiaires en périphérie des villes où le foncier était plus accessible. À l'ouest du territoire métropolitain, la Bretagne et les Pays de la Loire, régions parmi les plus agricoles en 1975, sont aussi celles où l'emploi industriel s'est le plus maintenu entre 1975 et 2020, ce qui contribue à y expliquer la relativement forte concentration de l'emploi dans les zones dédiées à l'activité économique. En Centre-Val de Loire, région moins agricole que les précédentes en 1975, cette concentration parmi les plus élevées s'explique plutôt par l'importance des transferts passés d'établissements en provenance d'Île-de-France.

En dehors des zones dédiées à l'activité économique, plus de neuf emplois salariés du privé sur dix se trouvent dans des espaces

comportant des habitations, notamment les centres-villes, où sont implantés près des deux tiers des établissements régionaux. Les emplois restants sont situés dans des espaces non habités, dans des établissements isolés et d'effectifs salariés faibles (**pour comprendre**).

Peu d'emplois hors des aires d'attraction des villes

Plus de 95 % des emplois et des établissements des zones dédiées à l'activité économique sont localisés dans les aires d'attraction des villes (AAV) (**définitions**). Ces proportions sont un peu supérieures à celles de l'ensemble des emplois salariés du privé et des établissements situés dans les AAV de la région.

En d'autres termes, les communes rurales non périurbaines accueillent moins de 5 % des emplois et des établissements des zones dédiées à l'activité économique, souvent dans de petites zones.

Une zone dédiée à l'activité économique sur six n'est constituée que d'un ou deux établissements (mais regroupe au moins 50 emplois salariés). Le Centre-Val de Loire fait partie des régions où la proportion des zones de moins de trois établissements est importante. Ces zones sont en général surreprésentées dans l'espace rural hors influence des pôles urbains, plus important en proportion dans la région. D'autre part, parmi les établissements de 50 salariés ou plus de la région, près de quatre sur dix sont installés dans

► 1. Nombre de zones dédiées aux activités économiques et part dans l'emploi salarié par département

Départements	Nombre de zones dédiées à l'activité économique	Nombre d'emplois salariés dans ces zones	Part des emplois dans ces zones	Nombre d'établissements dans ces zones	Part des établissements dans ces zones
Cher	87	32 060	59,4	1 600	28,5
Eure-et-Loir	132	49 530	61,8	2 610	31,9
Indre	77	22 250	54,7	1 030	24,6
Indre-et-Loire	148	74 650	56,2	4 230	33,4
Loir-et-Cher	125	39 800	60,9	2 010	30,6
Loiret	171	92 820	59,4	4 100	30,6
Centre-Val de Loire	740	311 100	58,8	15 580	30,8
France métropolitaine	13 595	7 598 590	50,4	390 880	26,7

Champ : Établissements actifs du secteur privé.

Sources : Insee, Flores 2019 ; DGFI, CFE ; fichiers fonciers du Cerema.

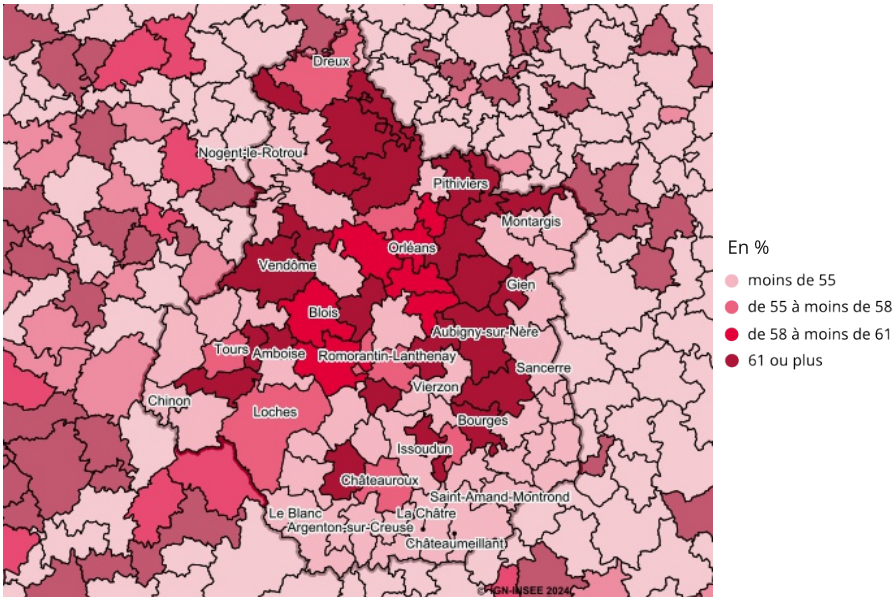
une commune rurale, contre moins de trois sur dix en France métropolitaine hors Île-de-France. Au sein des AAV, la moitié des emplois des zones dédiées à l'activité se trouvent dans les couronnes, l'autre moitié dans les pôles. En considérant l'ensemble de l'emploi salarié privé (dans et hors zone dédiée à l'activité), cette répartition est moins équilibrée, en faveur des pôles.

Les emplois salariés du privé des zones dédiées à l'activité sont surreprésentés dans les couronnes des AAV, où ils représentent 66 % des emplois, contre 55 % dans les pôles et 45 % dans les communes hors AAV. Dans les couronnes, les établissements se sont plus fréquemment installés dans des espaces aménagés et équipés pour permettre le développement d'activités économiques, distincts de ceux à vocation résidentielle. Dans les sept AAV de plus de 50 000 habitants dont le pôle est situé en Centre-Val de Loire (Tours, Orléans, Bourges, Chartres, Blois, Châteauroux et Montargis), la proportion des emplois salariés du privé en zone dédiée à l'activité économique va de 52 % à Montargis, à 66 % à Chartres.

Les emplois plus fréquemment dans une zone dédiée à l'activité économique le long de l'axe ligérien et à proximité de l'Île-de-France

L'Indre-et-Loire et le Loiret comptent respectivement 148 et 171 zones dédiées à l'activité économique, soit plus de quatre zones de la région sur dix. Les emplois salariés du privé sont un peu plus concentrés dans des zones dédiées à l'activité économique au nord de la région et le long de l'axe ligérien ►figure 2.

► 2. Part des emplois salariés du privé en zone dédiée à l'activité économique par intercommunalité



Champ : Établissements actifs du secteur privé ; France métropolitaine.
Sources : Insee, Flores 2019, Sirene géolocalisé ; DGFiP, CFE ; fichiers fonciers du Cerema.

► 3. Répartition des zones, effectifs salariés et établissements selon la taille des zones

Taille des zones	Part des zones (en %)	Nombre de zones	Part des établissements (en %)	Part des effectifs salariés (en %)	Effectif moyen par zone	Effectif moyen par hectare
1 000 salariés ou plus	8	61	61	64	3267	26
De 100 à moins de 1 000 salariés	40	294	28	30	314	16
Moins de 100 salariés	52	385	11	6	48	6

Champ : Établissements actifs du secteur privé situés dans une zone dédiée à l'activité économique ; Centre-Val de Loire.
Sources : Insee, Flores 2019 ; DGFiP, CFE ; fichiers fonciers du Cerema.

Les vingt plus grandes zones en termes d'emplois salariés sont situées dans les intercommunalités les plus peuplées d'Orléans, Tours, Bourges, Chartres, Blois, Châteauroux (toutes celles de plus de 70 000 habitants en dehors de Dreux). La zone dédiée à l'activité économique régionale la plus grande en termes d'effectifs salariés du privé se situe au nord de Tours. Elle accueille plus de 14 500 salariés du privé répartis dans près de 740 établissements. Quatre autres zones regroupent chacune plus de 10 000 salariés : à l'est de Chartres, au nord de Blois, à Ormes et Saran, et à Saint-Pierre-des-Corps.

Un quart des salariés dans les dix plus grandes zones

Les zones dédiées à l'activité économique s'étendent sur plus de 160 km² en Centre-Val de Loire, soit 0,4 % du territoire régional. Elles occupent ainsi une surface totale relativement moindre qu'au niveau national (0,5 %), dans une région moins dense en population et en emploi. Leur superficie individuelle est cependant fréquemment supérieure en Centre-Val de Loire : elle dépasse 5,8 ha pour la moitié des zones contre 5,5 ha au niveau national, et 48,0 ha pour les 10 % les plus étendues contre 45,1 ha au niveau national. La moitié des 10 % des zones les plus étendues comportent un établissement de la logistique, une part deux fois plus élevée que parmi l'ensemble des zones. En Centre-Val de Loire, les établissements des zones dédiées à l'activité économique sont en moyenne implantés sur une surface parcellaire 2,8 fois plus grande que les établissements situés dans d'autres espaces, notamment en centre-ville.

La concentration des emplois salariés du privé est forte dans les zones dédiées à l'activité économique. Un quart des salariés du privé des zones dédiées à l'activité économique travaillent dans une des dix plus grandes zones de la région. Ces zones accueillent en moyenne 10 420 salariés du privé et la densité de l'emploi y est très importante (28 salariés par hectare en moyenne). Prises dans leur ensemble, les zones comptent 19 salariés par hectare (25 en France métropolitaine).

Près de deux salariés sur trois des zones dédiées à l'activité économique travaillent dans une zone de plus de 1 000 salariés ►figure 3. Ces emplois sont en majorité situés dans les pôles des aires d'attraction des villes (62 %), mais en très faible proportion hors des aires d'attraction des villes. Les emplois des zones de moins de 100 salariés sont encore plus fréquemment localisés dans les communes des couronnes (69 %), mais le sont aussi hors de ces aires (18 %).

Le secteur industriel est très présent dans les plus grandes zones (29 % des emplois), comme dans celles de taille intermédiaire (47 %) et les plus petites (36 %). Dans ces dernières, le secteur de la construction est surreprésenté (18 % des emplois).

Les trois quarts des emplois industriels dans une zone dédiée à l'activité économique...

Quel que soit le secteur d'activité, les emplois salariés du privé sont plus fréquemment localisés dans une zone dédiée à l'activité économique dans la région qu'en France métropolitaine. C'est notamment le cas des emplois industriels, dont trois sur quatre se trouvent dans ces zones en Centre-Val de Loire, contre deux sur trois à l'échelle nationale.

Malgré le recul de l'emploi industriel, le poids de l'industrie reste relativement conséquent dans l'économie régionale, en particulier dans les zones dédiées à l'activité économique. Plus d'un tiers des emplois salariés y sont des emplois industriels, une part deux fois supérieure à celle en dehors de ces zones ►figure 4. La nature même des activités industrielles, qui peuvent nécessiter de plus grandes surfaces foncières que d'autres activités et dont certaines peuvent être sources de nuisances pour les riverains, entraîne fréquemment une implantation des sites de production dans des espaces ne comprenant pas d'habitations.

Les établissements industriels des zones dédiées à l'activité économique sont fréquemment plus grands que ceux ayant d'autres activités. La moitié d'entre eux emploient au moins 12 salariés, deux fois plus qu'en considérant l'ensemble des établissements toutes activités confondues. Par ailleurs, les zones dédiées à l'activité dans lesquelles plus de la moitié des emplois sont industriels s'étendent davantage : au moins 8,8 ha pour la moitié d'entre elles, contre 2,9 ha pour les autres zones dédiées à l'activité économique de la région.

De plus grande taille, les établissements industriels constituent une zone dédiée à l'activité économique à eux seuls plus fréquemment que les établissements d'autres secteurs d'activité. Plus des deux tiers des zones dédiées à l'activité constituées d'un seul établissement sont ainsi industrielles.

Le poids de l'industrie dans les zones dédiées à l'activité économique est principalement porté par la fabrication d'équipements électriques, de machines et de matériels de transport d'une part, et les activités de raffinage, chimiques,

pharmaceutiques, plastiques et métallurgiques d'autre part. L'industrie agro-alimentaire productive est également présente dans ces zones. Plus de huit emplois sur dix de ces secteurs d'activité sont localisés dans une zone dédiée à l'activité économique.

... et les deux tiers des emplois commerciaux

En Centre-Val de Loire, 66 % des emplois du commerce sont localisés dans une zone dédiée à l'activité économique, contre 58 % au niveau national.

Entre un cinquième et un quart des salariés des zones dédiées à l'activité économique exercent dans le secteur du commerce, pour la plupart dans les magasins des zones commerciales (hypermarchés, quincailleries, magasins d'électroménager, de meubles, de bricolage et d'articles de sport). Ces magasins sont surreprésentés dans les zones dédiées à l'activité économique : sept établissements sur dix, et neuf salariés sur dix y sont situés.

Dans les couronnes des plus grandes aires d'attraction des villes de la région, ces espaces correspondent en partie aux grands centres commerciaux comportant un nombre élevé d'établissements et de salariés, comme à Saran dans l'aire d'attraction d'Orléans.

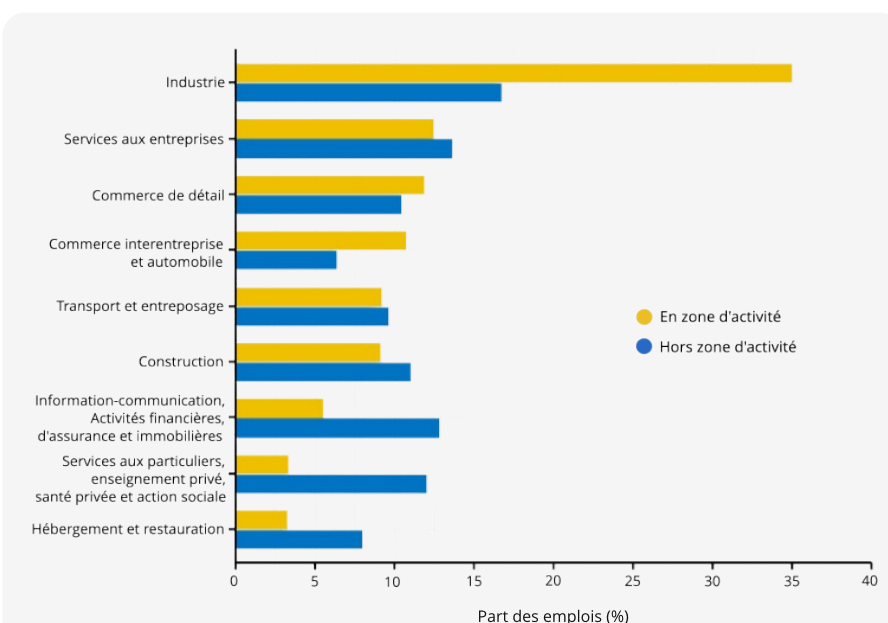
Les contraintes et logiques d'implantation des zones dédiées à l'activité économique à dominante commerciale peuvent être différentes selon la taille des villes. Les réglementations locales et nationales (depuis la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, dite loi Royer, de 1973, jusqu'à la loi dite « Climat et Résilience » de 2021 ou la loi relative à la différenciation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS », de 2022) encadrent l'aménagement des zones d'activité, en périphérie des villes notamment.

Pris dans son ensemble, le commerce est le secteur d'activité le plus représenté en dehors des zones dédiées à l'activité économique. Dans ces espaces comportant des habitations, un emploi sur six et plus d'un établissement sur cinq est commercial. Les établissements du commerce sont les plus nombreux, avec ceux de la construction, à être implantés dans des quartiers résidentiels, hors des zones dédiées à l'activité économique. Les activités commerciales des établissements ne sont pas les mêmes dans et hors des zones dédiées à l'activité économique. Un salarié sur deux du commerce de ces zones exerce ainsi dans le commerce de détail, contre un sur cinq en dehors.

Les établissements plus fréquemment transférés dans des zones dédiées à l'activité économique

Les zones dédiées à l'activité, actives en 2019, ont commencé à se développer dans les années

► 4. Répartition des emplois par secteur d'activité selon leur lieu d'implantation



Champ : Établissements actifs du secteur privé ; Centre-Val de Loire.

Sources : Insee, Flores 2019, Sirene géolocalisé ; DGFIP, CFE ; fichiers fonciers du Cerema.

1950-1960, mais ont connu un réel essor à partir des années 1980. Parmi les établissements actifs en 2019, le plus ancien a été créé entre 1980 et 2010 dans huit zones de la région sur dix.

La moitié des établissements présents dans les zones dédiées à l'activité économique en 2019, dits stables, étaient déjà implantés au même endroit en 2009. L'autre moitié des établissements s'y est implantée depuis moins de 10 ans, soit par création (30 %), soit par transfert depuis la même zone ou un autre lieu (21 %). Les installations suite au transfert d'un établissement d'un lieu géographique à un autre sont plus fréquentes dans les zones qu'au-dehors (la part d'établissements qui se sont installés suite à un transfert entre 2009 et 2019 est supérieure de sept points dans les zones). Les proportions d'établissements stables et créés entre 2009 et 2019 sont au contraire plus grandes hors des zones dédiées à l'activité (respectivement supérieures de trois points et quatre points).

Les transferts d'établissement se font en général sur une courte distance : moins de 10 kilomètres pour huit établissements transférés sur dix. Deux établissements transférés sur trois entre 2009 et 2019 se trouvaient initialement en dehors des zones dédiées à l'activité économique. Reflet des logiques de desserrement urbain, les établissements qui rejoignent les zones, étaient auparavant

fréquemment installés dans un pôle urbain (53 %).

Les établissements stables des zones concentrent l'essentiel de l'emploi (71 %, davantage qu'au niveau national, 64 %). Ces établissements stables emploient en proportion plus de salariés dans les zones dédiées à l'activité économique qu'en dehors (+5 points), les établissements créés moins (-7 points) et ceux transférés autant.

Dans les zones dédiées à l'activité, les établissements industriels et dans une moindre mesure ceux du commerce sont stables dans une plus forte proportion que ceux des autres secteurs d'activité (respectivement 66 % et 52 % des établissements). À l'inverse, les établissements des activités de services aux entreprises et de services aux particuliers, enseignement privé, santé privée et action sociale sont plus fréquemment transférés ou créés dans ces zones (62 %).

Alexis Collard, Maxime Simonovici (Insee), Céline Magnier (DREAL)



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Encadré 1 : Une meilleure connaissance des zones d'activité de nature industrielle ou commerciale pour limiter le rythme d'artificialisation

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Centre-Val de Loire a défini des zones d'activité de nature industrielle ou commerciale à partir des parcelles intersectant les zones d'activité ou d'intérêt (ZAI) de la BD TOPO® de l'IGN. La base de données produite est partagée sur la page <https://zae.doterr.fr/apropos>. Une zone d'activité à dominante commerciale peut comprendre des activités industrielles et inversement, une zone à dominante industrielle peut comprendre des activités commerciales.

La constitution d'une base de données régionale permet d'enrichir la connaissance de ces espaces, afin d'encourager leur densification et de limiter l'impact sur l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans les zones d'activités à dominante commerciale, la part d'artificialisation s'élève en moyenne à 65 % de la surface (700 ha) ; elle est légèrement inférieure à celle des zones à dominante industrielle (73 % soit 12 040 ha). Les parcelles à bâtir, c'est-à-dire les parcelles constructibles libres de toute occupation, dans les zones d'activité de nature industrielle ou commerciale représentent une surface totale d'environ 1 300 ha dont 96 % situées en zones industrielles. Les autres parcelles (4 %) sont situées dans les zones à vocation commerciale. Alors que des parcelles à bâtir d'un hectare et plus sont disponibles dans 265 zones d'activité de nature industrielle ou commerciale, les plus grandes parcelles se font plus rares. Seules 21 zones contiennent des parcelles à bâtir dont la surface est supérieure à 10 hectares.

► Encadré 2 : Des espaces propices au développement des énergies renouvelables

Les bâtiments construits dans les zones d'activité de nature industrielle ou commerciale représentent une surface totale de 2 900 ha, soit 16 % de la surface des zones de la région. Plus de 10 000 bâtiments d'une emprise au sol de plus de 500 m² (cf. article 43 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) sont situés dans les zones d'activité de nature industrielle ou commerciale de la région Centre-Val de Loire, soit une surface totale de 2 400 ha ► **figure**.

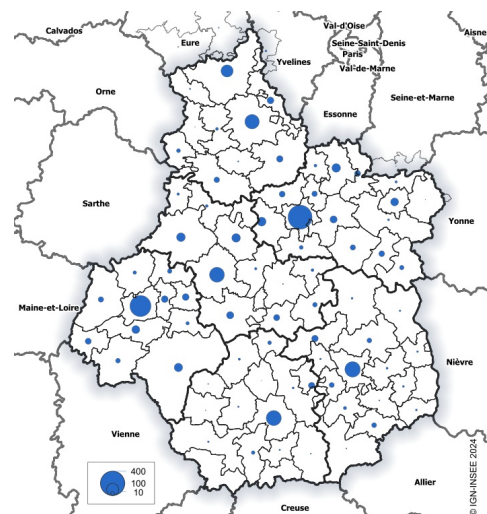
En considérant qu'un tiers (estimation DREAL) de ces surfaces sont exploitables en raison de contraintes techniques et de la prise en compte de l'orientation des toitures, et un potentiel moyen de 1 Mégawatt (MW) pour 1 ha de surface de toiture [Ademe, 2023 ; pour en savoir plus (6)], la puissance potentielle d'installations photovoltaïques sur toiture pourrait s'élever à environ 800 MW.

Avec 304 parkings de plus de 1 500 m² situés dans les zones d'activité de nature

industrielle ou commerciale, ce sont près de 325 ha qui au plus tard au 1^{er} juillet 2028 devront être couverts d'ombrières photovoltaïques en vertu de l'article 40 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Cela représente un potentiel supplémentaire de 120 MW pour la région.

Ainsi, l'utilisation des bâtiments et des parkings dans les zones d'activité de nature industrielle ou commerciale représenterait un potentiel d'installations photovoltaïques de 920 MW, en évitant de consommer des espaces naturels, agricoles et forestiers. La mobilisation de ces surfaces déjà artificialisées permettrait de doubler les capacités actuelles installées dans la région qui s'élevaient à 900 MW au 30 juin 2023. Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire définit pour cette filière d'énergie renouvelable un objectif de 2 211 MW en 2030 et 5 615 MW en 2050 en puissance installée totale sur la région.

Surfaces totales des bâtiments de plus de 500 m² situés dans les zones d'activité de nature industrielle ou commerciale par intercommunalité



Source : DREAL Centre-Val de Loire, Base de données régionales des ZAE, août 2023

► Définitions

Les **zones d'activités économiques (ZAE)** sont des sites où des entreprises s'installent dans un périmètre donné. Elles sont définies, aménagées et gérées par les collectivités territoriales.

Les **zones dédiées à l'activité économique (ZDAE)** correspondent à des zones statistiques définies pour cette étude, qui regroupent l'emploi selon un seuil d'au moins 50 emplois salariés ou 3 établissements et plus de 10 salariés, et qui n'ont pas de vocation résidentielle. Elles peuvent avoir différentes visées économiques : il s'agit de zones commerciales en périphérie, de grands sites industriels, de quartiers d'affaires, ou encore de sites touristiques comme le zoo de Beauval en région Centre-Val de Loire.

Les **effectifs salariés** mesurés sont ceux du secteur privé « restreint » excluant les établissements exerçant des missions de service public, l'emploi agricole et intérimaire. Les activités du parapublic telles que les activités hospitalières, d'action sociale et d'enseignement ne sont pas non plus comptabilisées. Le champ inclut ainsi l'emploi privé dans l'industrie, la construction ou le tertiaire.

Une **aire d'attraction des villes** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Une commune hors attraction des villes est une commune située hors des pôles et des couronnes des aires d'attraction des villes.

► Pour en savoir plus

- Antunez K., Bédoué M., Simonovici M., "Les espaces dédiés à l'activité économique regroupent la moitié de l'emploi salarié privé", *Insee Première* n°1 960, juillet 2023.
- Magnier C., "Les zones d'activités économiques en région Centre-Val de Loire", Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire, février 2024.
- Fontès-Rousseau C., Rodes V., "Un salarié du privé sur deux travaille dans une zone dédiée à l'activité économique", *Insee Analyses Occitanie* n°118, juillet 2022.
- Besnard S., Fouchard C., Theulière M., "Une croissance continue de l'espace dédié à l'activité économique", *Insee Analyses Pays de la Loire* n°80, mai 2020.
- Portail national sur le foncier économique pour les acteurs (Cerema et Banque des territoires).
- Ademe, « Énergies renouvelables : Réussir la transition énergétique de mon territoire ».

► Sources

Les données proviennent du répertoire **Sirene** géolocalisé des unités légales et des établissements, filtré sur le secteur privé restreint. Elles sont enrichies du **fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)** pour obtenir les effectifs salariés à l'échelle de chaque établissement. L'identification des locaux commerciaux est réalisée par appariement avec la **cotisation foncière des entreprises (CFE)** à laquelle ne sont pas soumis les établissements publics, collectivités territoriales et organismes d'État ainsi que d'autres activités exonérées (sportifs, artistes, exploitants agricoles, etc.). Les fichiers fonciers retraités par le **Cerema** permettent d'attribuer à chaque local le contour de sa parcelle et de son unité foncière grâce à la table unifiée parcellaire (TUP). Par ailleurs, les zones d'habitation sont retirées du champ grâce aux données provenant du **fichier localisé social et fiscal (Filosophi)** géolocalisé.

► Pour comprendre

Afin d'éclairer le débat public sur les zones d'activités économiques, une méthodologie spécifique est proposée pour les approcher de façon statistique et harmonisée sur l'ensemble du territoire, et caractériser les établissements qui les composent. Cette méthode est identique à celle développée dans l'étude nationale [Antunez et al., 2023].

